La sÃ©cheresse est un miroir qui nous renvoie Ã nos carences

Ã€ quelques jours de la publication par le Gouvernement du volet "eau" de la Planification Ã©cologique, Jean LAUNAY fait la synthÃ¨se des travaux prÃ©paratoires conduits par le ComitÃ© national de l'eau. H2o fÃ©vrier 2023.

La sÃ©cheresse est un miroir qui nous renvoie Ã nos carences !

La synthÃ¨se des travaux du ComitÃ© national de l'eau sur le chantier "eau" de la Planification Ã©cologique.Â

Jean LAUNEY

prÃ©sident du ComitÃ© national de l'eau

texte extrait du document publiÃ© par leÂ cabinet Landot

photo Marc Salvet, La DÃ©pÃªche du Midi

H2o - fÃ©vrier 2023

Â

Le "plan eau" ne part pas de rien : il intÃ©grera de fait les conclusions des Assises de l'eau sans trahir les orientations du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique dans le double objectif du partage assumÃ© de la ressource en eau et de l'indispensable sobriÃ©tÃ© de tous les usages.

La gravitÃ© de l'Ã©pisode caniculaire 2022 a conduit le Gouvernement Ã demander aux prÃ©fets de dÃ©partement de dresser la liste des collectivitÃ©s ayant rencontrÃ© des ruptures d'approvisionnement et de vÃ©rifier qu'elles ont engagÃ© des mesures de renforcement de leur adduction en eau potable ; mais aussi la liste de celles jugÃ©es fragiles avec des risques avÃ©rÃ©s de coupures d'eau. Il est indispensable non seulement de localiser ces collectivitÃ©s, mais encore d'analyser les raisons structurelles, ou momentanÃ©es, ayant conduit Ã ces ruptures d'alimentation de "l'eau qui roule", le citernage ou la desserte par eau en bouteilles devant bien Ã©videmment Ãªtre considÃ©rÃ©s comme des ruptures. Cette vÃ©rification des mesures de renforcement de l'adduction en eau potable renvoie de facto Ã l'enjeu de la structuration de la compÃ©tence eau potable Ã l'Ã©chelle intercommunale (ou syndicale), notamment pour les communes rurales isolÃ©es. Au-delÃ du "chantier eau" de la Planification Ã©cologique, ces investigations doivent impÃ©rativement permettre de ne pas reporter, une fois de plus, Ã l'Ã©chÃ©ance lÃ©gislative de 2026 le transfert dÃ©finitif de la compÃ©tence AEP Ã l'intercommunalitÃ©.

La cartographie du risque de difficultÃ©s en matiÃ¨re d'alimentation en eau potable portera Ã la fois sur la gestion qualitative mais aussi sur la gestion quantitative avec l'analyse de l'historique des sÃ©cheresses. Elle sera opportunÃ©ment superposÃ©e avec les couches de nature des sols pour anticiper les ruptures d'approvisionnement et dÃ©terminer si celles-ci sont accidentelles ou rÃ©vÃ©latrices d'une pÃ©nurie de la ressource.

L'Ã©laboration et/ou la mise Ã jour des schÃ©mas en eau potable s'appuiera sur les dÃ©partements particuliÃ¨rement dans les zones rurales ; il ne s'agit pas d'en faire un transfert de compÃ©tence mais de renouer un lien politique avec ce niveau d'administration locale qui a historiquement accompagnÃ© nombre de communes dans leurs premiers accÃ¨s Ã l'eau, et qui a aussi favorisÃ© les interconnexions via des syndicats de production. En application de l'article L2224.7.1 du Code gÃ©nÃ©ral des collectivitÃ©s territoriales, ces schÃ©mas seront Ã©tablis pour fin 2024. Ils inclueront le descriptif et le diagnosti des ouvrages et Ã©quipements, ainsi que les conditions de leur amÃ©lioration ; ils analyseront l'Ã©volution de la population et des ressources en eau disponibles ; ils prioriseront les travaux d'amÃ©lioration du rÃ©seau selon son taux de perte en eau, poursuivront la lutte contre les fuites, planifieront des interconnexions nÃ©cessaires et procÃ©deront Ã l'estimation des financements Ã mobiliser.

Lors du lancement du processus du 29 septembre 2022, le ministre Christophe BÃ©chu a avancÃ© l'idÃ©e de lier la confiance et l'ambition ! Il est primordial de renouer avec tous les Ã©chelons de l'administration locale. Nous l'avons vu avec les dÃ©partements, c'est aussi vrai avec les rÃ©gions qui sont porteuses de la compÃ©tence dÃ©veloppement Ã©conomique. C'es vrai encore avec les communes dans le cadre de leurs intercommunalitÃ©s ou des structures syndicales gÃ©rant l'eau. C'est enfin vrai avec les Ã©tablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les Ã©tablissements publics d'amÃ©nagement et de gestion de l'eau (EPAGE), adossÃ©s aux bassins versants ou sous-bassins versants, dont l'action sera soutenue par les agences de l'eau. S'agissant toujours des collectivitÃ©s locales, quel que soit le niveau de maÃ®trise d'ouvrage, elles s'inscrivent dans l'approche par bassin versant, ou sous-bassin versant, approche qui ne se superpose pas nÃ©cessairement aux pÃ©rimÃ¨tres des intercommunalitÃ©s. Nous sommes donc au cœur des sujets de gouvernance.

Force est de constater que nous sommes au milieu du guÃ©. Dans les compÃ©tences confiÃ©es en matiÃ¨re deau aux collectivitÃ©s, l'appropriation des enjeux, la question de la rÃ©partition de la ressource entre les usagers, la prise en compte des milieux, de mÃªme que l'association des parties prenantes sont insuffisamment intÃ©grÃ©es. Tous les bassins versants devront ainsi Ãªtre dotÃ©s d'une vision stratÃ©gique de l'eau, ce qui plaide pour une gÃ©nÃ©ralisation des SAGE (schÃ©ma d'amÃ©nagement et de gestion de l'eau). Une rÃ©forme doit les rendre plus stratÃ©giques, prospectifs et reliÃ©s aux autres politiques sectorielles. Les SAGE deviendront ainsi plus efficaces et avec un fonctionnement plus agile pour rÃ©pondre aux besoins des territoires.

La premiÃ¨re urgence s'inscrira dans une logique de rÃ©sorption des "points noirs" par l'animation et l'accompagnement des collectivitÃ©s qui disposent des moins bons rendements. L'Ã‰tat doit assurer ainsi, par une mobilisation spÃ©cifique, l'accompagnement de la prise de compÃ©tence eau et assainissement en application du transfert des compÃ©tences issu de la loi NOTRe (loi du 7 aoÃ»t 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la RÃ©publique). L'organisation de la gestion de l'eau n'est pas toujours lisible (compÃ©tences GEMAPI, hors GEMAPI, "sÃ©cabilitÃ©" des compÃ©tences), ce qui nuit Ã la mise en œuvre des solidaritÃ©s amont/aval et urbain/rural et Ã une politique transversale intÃ©grÃ©e de l'eau. Pour rÃ©pondre Ã cette fragilitÃ©, l'idÃ©e a germÃ© de demander aux collectivitÃ©s de bassin de mettre en place des contrats de gouvernance hydrographique (ou schÃ©mas de coopÃ©ration) qui formaliseront la rÃ©partition des compÃ©tences (GEMAPI et hors GEMAPI) et qui attesteront des articulations entre eau, amÃ©nagement du territoire, urbanisme, Ã©nergie, agriculture, tourisme...

L'eau, dans le contexte du changement climatique, ne peut pas Ãªtre considÃ©rÃ©e comme une variable d'ajustement. DÃ¨s lors que l'eau conditionne les activitÃ©s, le dialogue entre les acteurs doit Ãªtre amÃ©liorÃ©, et les documents de planification eux-mÃªmes doivent traduire ce dialogue. Les collectivitÃ©s compÃ©tentes en matiÃ¨re d'eau devront participer Ã l'Ã©laboration et Ã la rÃ©vision des PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) et des SCoT (schÃ©mas de cohÃ©rence territoriale) ainsi qu'aux instances liÃ©es au foncier. Je plaide donc en mÃªme temps pour une implication plus forte des Ã©lus sur l'enjeu majeur que constitue l'eau.

Concernant les agences de l'eau, ces Ã©tablissements publics de l'Ã‰tat, "bras armÃ©s" de la politique de l'eau et de la biodiversitÃ©, on leur doit un certain nombre de choses ! Parmi elles, la refonte de leurs redevances, dont celle pour les prÃ©lÃ¨vements. S'y ajoute la garantie, maintenant Ã©tablie, du principe pollueur/payeur : l'eau et la biodiversitÃ© paient l'eau et la biodiversitÃ©. Il s'agira ici de mettre en œuvre les recommandations du rapport Jerretie-Richard visant Ã diversifier les recettes des agences de l'eau, en adÃ©quation avec l'Ã©largissement de leurs missions. En d'autres termes, il s'agira d'apporter des financements complÃ©mentaires pour la biodiversitÃ© Ã©tablis sur les atteintes qui y sont faites. [Rapport parlementaire "Pour Ã©largir Ã la biodiversitÃ© la fiscalitÃ© des agences de l'eau", janvier 2022]

Dit diplomatiquement, il s'agit d'ajuster les recettes des agences Ã leurs besoins. Dit de maniÃ¨re plus brutale, il s'agit de supprimer le plafond d'encaissement, le fameux "plafond mordant". Ce plafond n'est en effet que le dernier avatar du comportement jacobin dont l'Ã‰tat reste capable ! Un pied sur le frein dans l'utilisation de l'argent de l'eau qui n'est pas nouveau. La politique de l'eau n'a pas Ã financer d'autres politiques. Le plafond de dÃ©penses qui contraint inutilement le systÃ¨me devra ainsi Ãªtre supprimÃ©. Tous les prÃ©sidents de comitÃ©s de bassin, les actuels comme leurs prÃ©dÃ©cesseur souvent ministres ou anciens ministres, l'ont dit. En tant que dÃ©putÃ© et avant mÃªme d'Ãªtre prÃ©sident du ComitÃ© nationa de l'eau, je l'ai dit Ã tous les ministres de l'environnement et de l'Ã©cologie, de tous les gouvernements, et je le redirai autant que de besoin. Les agences de l'eau ont besoin de ce financement pour faire ce qu'on attend d'elles :

- Maintenir les aides vers le petit cycle - Qu'il s'agisse des collectivitÃ©s en rupture d'approvisionnement en EP, des schÃ©mas d'AEP, de l'accompagnement Ã la bonne Ã©chelle, de la prise des compÃ©tences, de la lutte contre les fuites, de l'entretien et de la rÃ©novation des rÃ©seaux, des interconnexions nÃ©cessaires, de la modernisation des stations d'Ã©puration : tous ces points relÃ¨vent du petit cycle. Les aides "petit cycle" des 11Ã¨mes programmes d'intervention (2019-2024) des agences sont Ã maintenir et les 12Ã¨mes programmes (devant Ãªtre adoptÃ©s fin 2024) ne pourront pas les exclure au risque de gÃ©nÃ©rer incomprÃ©hension et frustration.

- Renforcer la conditionnalitÃ© des aides par la mise en place : d'un prix plancher de l'eau et l'obligation de connaissance du patrimoine.

- RÃ©tablir des aides pour l'assainissement non collectif sur les zones sensibles, comme les aires d'alimentation de captage.

- Assurer et garantir une animation territoriale solide et pÃ©renne afin de : partager la connaissance et les Ã©tats des lieux ; mobiliser les acteurs ; permettre le montage des projets ; ajouter dans leurs conditions d'octroi des aides et financements des critÃ¨res de durabilitÃ©, de viabilitÃ©, d'Ã©quitÃ© et des efforts en faveur de la baisse des prÃ©lÃ¨vements et des consommations ou de la prÃ©servation des ressources.

- Concernant le grand cycle - Le recours aux solutions fondÃ©es sur la nature devra Ãªtre dÃ©veloppÃ© Ã plus grande Ã©chel pour restaurer des sols vivants, restaurer la fonctionnalitÃ© des milieux, vÃ©gÃ©taliser les bassins versants... Les aides devront Ã©galement permettre l'accompagnement de l'agroÃ©cologie par les paiements pour services environnementaux et les mesures agroenvironnementales et climatiques, notamment pour planter des haies et maintenir les prairies. Il conviendra Ã©galement d'amÃ©liorer la gestion des eaux pluviales par l'infiltration des eaux Ã la parcelle par exemple.

J'en viens maintenant aux sujets de la quantitÃ© et de la qualitÃ©, dÃ©sormais indissociables. Le rÃ©chauffement climatique impactant qualitativement les masses d'eau aggrave d'autant les conditions d'une bonne gestion quantitative. Une illustration concrÃ¨te de ce lien est la mise en œuvre de solutions fondÃ©es sur la nature dÃ©jÃ Ã©voquÃ©es, qui ont des bÃ©nÃ©fices Ã la fois sur la quantitÃ© d'eau (ralentissement des crues, attÃ©nuation des sÃ©cheresses) mais Ã©galement su qualitÃ© de l'eau. La restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau...) fait partie des solutions sans regret, qui gÃ©nÃ©ralement concourent Ã©galement Ã l'attÃ©nuation du changement climatique et Ã la prÃ©servation de la biodiversitÃ©. Les parties prenantes des bassins pourraient Ãªtre amenÃ©es Ã fixer des objectifs temporels et quantitatifs de fonctionnalitÃ© naturelle des milieux et de vÃ©gÃ©talisation et de couverts arborÃ©s pour toutes les dÃ©pendances linÃ©aires d'infrastructures (cours d'eau, canaux...). La synergie des projets avec les enjeux climatiques et de biodiversitÃ© sera recherchÃ©e par : la renaturation en ville, les projets de vÃ©gÃ©talisation des bassins versants, le soutien au dÃ©ploiement des infrastructures agro-Ã©cologiques ; l'entretien et la rÃ©novation des rÃ©seaux AEP.

S'agissant de la gestion qualitative, plusieurs objectifs ont Ã©tÃ© fixÃ©s : poursuivre la limitation des rejets et rÃ©duire Ã la source les Ã©missions de polluants ; renforcer la protection des captages par la mobilisation plus forte des collectivitÃ©s comme cela est prÃ©vu dans la transposition de la directive eau potable ; doter le plan Ã‰cophyto de suivi sur les actions, les engagements des acteurs et les rÃ©sultats obtenus en mobilisant les acteurs ; solliciter l'engagement des filiÃ¨res sur la rÃ©duction du recours aux produits phytopharmaceutiques et en assurer le suivi ; accÃ©lÃ©rer la rÃ©duction des pollutions diffuses sur les captages d'AEP par la transition agroÃ©cologique mÃªme si l'objectif zÃ©ro phyto sur ces zones ne fait pas consensus.

Le sujet des micropolluants a Ã©tÃ© largement dÃ©battu ; la diversitÃ© des expressions employÃ©es est ici rÃ©vÃ©latrice des attentes sur le sujet.Â Il s'agit de les rÃ©duire, de mieux les maÃ®triser en amont, de mieux cibler ceux qui sont Ã surveiller... La question d'un 3Ã¨me plan micropolluants focalisÃ© sur la question du "comment rÃ©duire" a Ã©tÃ© Ã©voquÃ©e. A Ã©galem Ã©tÃ© Ã©voquÃ©e la mise en œuvre d'une redevance spÃ©cifique (mise en œuvre du principe pollueur/payeur par exemple en instituant une redevance dÃ©diÃ©e ou un dispositif de responsabilitÃ© Ã©largie du producteur comme proposÃ© dans le projet de rÃ©vision de la directive eaux rÃ©siduaires urbaines). Toutefois, comment avancer sur cette question considÃ©rÃ©e comme centrale des micropolluants sans pousser en amont les systÃ¨mes de bio-surveillance ? La nÃ©cessitÃ© de prioriser les micropolluants les plus dangereux en termes de santÃ© publique - de ce point de vue le suivi de la DCE et de la rÃ©glementation europÃ©enne, seront primordiaux - s'appuiera de maniÃ¨re pragmatique sur l'Ã©cotoxicologie : les mesures sur site, le suivi de l'Ã©tat chimique des eaux de surface et les mesures en sortie des stations d'Ã©puration. L'appui Ã la recherche et au dÃ©veloppement sur la connaissance des substances, en particulier mÃ©dicamenteuses, devra Ãªtre encouragÃ©.

L'Ã©volution de nos rÃ©sultats en termes de REUT (rÃ©utilisation des eaux usÃ©es traitÃ©es) en dÃ©pendra. Moins les eaux usÃ©es seront contaminÃ©es, plus il sera facile de les traiter et de les rÃ©utiliser. Certes, il sera nÃ©cessaire de considÃ©rer le rejets les plus impactants, et de savoir d'oÃ¹ ils viennent ; quand bien mÃªme, il restera difficile de rÃ©duire toutes les Ã©missions de substances dangereuses en amont de leur rejet car leurs sources sont trÃ¨s diffuses, et majoritairement individuelles.

Les problÃ¨mes Ã©tant connus, c'est la mise en œuvre rapide d'actions concrÃ¨tes qui doit prÃ©valoir. DÃ¨s lors, la rÃ©duction des rejets directs d'eaux usÃ©es par temps de pluie constitue une mesure incontournable. Le renforcement des performances des stations d'Ã©puration pourra Ãªtre une option complÃ©mentaire pour diminuer les rejets de micropolluants dans les milieux naturels. Mais traiter les micropolluants dans les stations d'Ã©puration n'est pas gratuit et le financement de tels traitements reste Ã construire et devra s'appuyer sur le principe pollueur/payeur.

S'agissant de la gestion quantitative, le maÃ®tre-mot est sobriÃ©tÃ©. Il s'agit d'encourager TOUS les acteurs aux Ã©conomies d'eau, au changement de pratiques pour intÃ©grer la sobriÃ©tÃ© des usages le plus en amont possible. Agir de faÃ§on responsable pour une gestion partagÃ©e de la ressource dans le temps et entre les territoires sous-entend une rÃ©Ã©valuation des rÃ¨gles de rÃ©partition des volumes prÃ©levables tenant en compte une hiÃ©rarchisation des usages.

En ce qui concerne les stratÃ©gies d'amÃ©nagements des territoires, les travaux du Varenne agricole de l'eau ont mis en lumiÃ¨re la nÃ©cessitÃ© de dÃ©ployer un "panier" de solutions, Ã dÃ©finir localement. La multifonctionnalitÃ© et la gestion collective ont Ã©tÃ© rÃ©affirmÃ©es. Il faut aller plus loin dans la massification de la rÃ©utilisation des eaux non conventionnelle : eaux grises, eaux de pluie, eaux usÃ©es traitÃ©es... Il faut Ã©galement aller plus loin dans la remobilisation des ressources existantes, notamment les plans d'eau existants. Cette mobilisation de la ressource en eau passera par les PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) ; la dÃ©marche visant Ã dÃ©finir quelles sont les ressources mobilisables.

Pour la lutte contre les fuites, il faut poursuivre les renouvellements des canalisations en cherchant la meilleure efficacitÃ©, c'est-Ã -dire les mÃ¨tres cubes Ã©conomisÃ©s. Le ComitÃ© consultatif sur le prix et la qualitÃ© des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) a formulÃ© cinq propositions : 1. Mieux mettre en concomitance les travaux des services de voirie avec les besoins de travaux sur les rÃ©seaux eau et d'assainissement pour la priorisation des tronÃ§ons ; 2. Prioriser les tronÃ§ons en intÃ©grant des indicateurs d'efficacitÃ© vis-Ã -vis des fuites notamment dans les analyses coÃ»ts /bÃ©nÃ©fiques ; 3. AmÃ©liorer la connaissance du patrimoine et la digitalisation, en dÃ©veloppant les outils SIG et les coupler avec de l'intelligence artificielle ; 4. Mettre Ã disposition et faire connaÃ®tre les outils via un centre de ressource (guides de bonnes pratiques, outil de conformitÃ©...) ; 5. S'attarder sur les collectivitÃ©s retardataires au regard des obligations de rendement (dÃ©cret fuites) dÃ¨s lors qu'elles sont dans des secteurs en tension quantitative.

S'agissant du prix de l'eau - Ce prix va devoir augmenter pour financer les investissements indispensables. Mais pour l'acceptabilitÃ© sociale, il conviendra de dÃ©ployer plus avant la politique sociale de l'eau. Une tarification progressive tenant compte des diffÃ©rents "prÃ©leveurs" est possible, qui aura aussi l'avantage d'encourager les Ã©conomies.

Venons enfin au sujet de la connaissance - Cette connaissance peut Ãªtre analysÃ©e Ã trois niveaux, pour un partage plus large et qui permette de progresser collectivement :

- En amont, il s'agit de former aux enjeux de l'eau : promouvoir les mÃ©tiers de l'eau ; informer, Ã©duquer les citoyens et les acteurs Ã©conomiques sur les enjeux de l'eau et du changement climatique ; former les Ã©lus et leurs services Ã l'ensemble des enjeux : la prÃ©servation de la ressource, la limitation des rejets, la restauration du grand cycle de l'eau, la fonctionnalitÃ© des milieux, les services rendus. La comprÃ©hension et le partage de l'Ã©tat des lieux sont le gage de la mobilisation des acteurs. Cela suppose de : regrouper et d'exploiter des donnÃ©es Ã©parses venant de tout le territoire ; cartographier les rÃ©seaux d'alimentation en eau potable ; publier la cartographie des zones humides ; dÃ©ployer des systÃ¨mes dynamiques pour croiser les donnÃ©es eau avec les donnÃ©es socio-Ã©conomiques et environnementales propres Ã chaque territoire (dÃ©mographie, occupation des sols).

- En aval, il s'agit d'agir sur les enjeux de l'eau : chercher la synergie des projets avec les autres enjeux (Nature en ville, lutte contre les Ã®lots de chaleur...). En ce sens, il est proposÃ© d'ajouter des critÃ¨res "eau" dans les outils de programmation ou de labellisation (cœurs de ville, Ã©coquartiers...) ; assurer une parfaite articulation entre documents cadres de l'amÃ©nagement (SDAGE et SRADDET, SAGE et SCOT doivent mieux se parler pour assurer un dÃ©veloppement des territoires qui tienne compte des ressources, de leur qualitÃ©, et des milieux naturels).

- Enfin, la connaissance suppose aussi la transversalitÃ© et l'interministÃ©rialitÃ©.

En attendant tout ceci, pour les collectivitÃ©s les plus touchÃ©es par la sÃ©cheresse de 2022, il apparaÃ®t opportun de disposer rapidement, avant la fin de l'annÃ©e, des schÃ©mas dÃ©partementaux en eau potable, Ã©voquÃ©s plus haut, Ã©labo en lien avec les dÃ©partements. Il s'agira : d'anticiper les ruptures d'approvisionnement qu'elles soient accidentelles ou qu'elles rÃ©sultent de pÃ©nuries ; de crÃ©er un systÃ¨me d'information interministÃ©riel de gestion de crise au services d'eau potable au mÃªme titre qu'aux services de l'Ã‰tat. Ã€ l'exemple du ComitÃ© d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) au plan national, les comitÃ©s de ressource en eau se rÃ©uniront dÃ¨s le mois de mars 2023 pour Ã©tablir un bilan de la recharge hivernale, bien en amont de la pÃ©riode de vigilance. Ces rÃ©unions plus prÃ©coces des comitÃ©s de ressource en eau locaux, ainsi que la prise d'arrÃªtÃ©s de limitation Ã partir des prÃ©visions et non plus seulement des constats, constitueront les rÃ©ponses.

De mÃªme, l'utilisation des outils et donnÃ©es de prÃ©visions de MÃ©tÃ©o-France, du BRGM, d'AQUI-FR, ainsi que des observations d'EDF, de VNF et du rÃ©seau ONDE, sera gÃ©nÃ©ralisÃ©e dans toutes les rÃ©gions et dÃ©partements, y compr ceux jusqu'alors peu impactÃ©es par les Ã©pisodes de sÃ©cheresse.

Le dÃ©ploiement des PTGE permettra de rÃ©duire le risque sÃ©cheresse et les Ã©pisodes de crise. Le renforcement de la surveillance de l'Ã©tat des milieux, le partage des indicateurs de restitution et des indicateurs de volumes consommÃ©s rapportÃ©s Ã l'unitÃ© de production permettront de mieux apprÃ©hender l'efficacitÃ© de l'usage de l'eau pour in fine explorer e choisir, au sein de chaque territoire, le meilleur scÃ©nario pour un retour Ã l'Ã©quilibre quantitatif dans la durÃ©e.

Enfin, l'information des usagers et l'amÃ©lioration de la communication seront poussÃ©s dans le souci d'assurer une vÃ©ritable lisibilitÃ© des mesures de restriction et leur acceptation sociÃ©tale.Â â–„Â

Â

Â ResSources

Le cabinet Landot & AssociÃ©s a rÃ©alisÃ© une interview de Jean Launay, dans laquelle le prÃ©sident du ComitÃ© national l'eau revient en dÃ©tail sur les principales propositions du comitÃ©.Â

Au sommaireÂ - Propositions du CNE ; SÃ©cheresse et conflits d'usage ; Pilotage des politiques de l'eau ; Intercommunalisation ; Mur d'investissement Ã venir ; Organisation des compÃ©tences ; Financement ; Pollutions diffuses et qualitÃ© ; Stockage de l'eau agricole et irrigation ; ContinuitÃ© Ã©cologique ; Eaux grises.

VidÃ©oÂ - 54 minutes